VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Propriétés du Sixième District

Convenable pour le Marchand, le Capitaliste, le Spéculateur, le Manufacturier, le "Home-seeker", le Jardinier.

Un demi-Ilet avec bâtisses

Faisant face à l'avenue Peters, borné par les rues Octavia, Tchoupitoulas et Front, Devant être vendu en bloc.

L'Ilet avec bâtisses

Borné par les rues Webster, Laurel, Annonciation et la ligne de Bloomingdale. Devant être offerts en lots.

Emplacement de commerce et Résidence

Sur trois terrains,

Avenue Peters, encoignure de la rue Tchoupitoulas, borné par les rues Léontine et Annonciation.

JEUDI, 12 DECEMBRE 1907, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Mme Augusta Mursch, tutrice naturelle, et al. versus John Stortz et als.

No 81,862—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 12 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 4 novembre 1907, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Premièrement—Une moitié d'un certain ilet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et dépendances y appartenant, situées dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie autrefois nommé Rickerville, désigné par le No trois sur un plan dressé par B. Buisson et W. Thornton Thompson, voyer, le 28 mars 1849, et déposé en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire en cette ville; ledit ilet est borné par l'avenue Peters, les rues Octavia, Tchoupitoulas et Front. La moitié de duquel mesurant deux cent quatre vingt neuf pieds sept pouces cinq lignes de face à l'avenue Peters, cent trente neuf pieds cinq et demi pouces de face à chacune des rues Tchoupitoulas et Front; ladite propriété devant être vendue en bloc.

Les améliorations comprennent un cottage en bois couvert en bardeaux, contenant 5 chambres citerne, hangar, écuries, etc., et connu comme 5400 rue Tchoupitoulas, coin de l'avenue Peters.

Deuxièmement—Un certain ilet de terre compris entre les rues Webster, Laurel et Annonciation, et la ligne de Bloomingdale, le dit ilet ayant été arpenté et subdivisé en terrains, désignés par les lettres A à V, les deux inclusivement, sur un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, sur ledit 18ème jour de septembre 1907, d'après le plan ou l'arpentage le lot U mesure trente quatre pieds six pouces de face à la rue Webster, la même largeur sur la ligne du fond, cent trente trois pieds quatre pouces et deux lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Laurel, par cent trente trois pieds cinq pouces et sept lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Annonciation ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, le lot V, et contigu audit lot U, et mesurant trente quatre pieds six pouces de face à la rue Webster, la même largeur sur la ligne du fond, par cent trente trois pieds cinq pouces et sept lignes sur la ligne la plus près dudit lot U, et cent trente trois pieds sept pouces et quatre lignes, sur la ligne la plus près de la rue Annonciation; les lots A, B et C inclusivement, mesurant chacun trente trois pieds cinq pouces de face à la rue Annonciation, la même largeur sur la ligne du fond, sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot A formant le coin des rues Webster et Annonciation, le lot D est contigu au dit lot C et mesurant trente trois pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Annonciation, trente trois pieds quatre pouces et quatre lignes de largeur dans le fond, cent vingt trois pieds de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Webster, et une profondeur de cent vingt six pieds sur la ligne la plus près de la ligne de Bloomingdale. Les lots E, F, G, H et I sont contigus et mesurent chacun trente trois pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Annonciation par une profondeur de trente trois pieds deux pouces et sept lignes dans le fond et cent soixante deux pieds huit pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles; le lot J formant l'encoignure de la rue Annonciation et de la ligne de Bloomingdale, et mesurant trente trois pieds onze pouces, et deux lignes de face à la rue Annonciation, trente trois pieds trois pouces et cinq lignes de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la ligne de Bloomingdale de cent soixante deux pieds six pouces cinq lignes entre lignes égales et parallèles; lot K formant l'encoignure de la rue Laurel et la ligne de Bloomingdale et mesurant trente deux pieds huit pouces et une ligne de face à la rue Laurel, trente trois pieds trois pouces cinq lignes de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la ligne de Bloomingdale de 162 pieds six pouces cinq lignes; lots L, M, N, O et P sont contigus et mesurant chacun 32 pieds sept pouces et 5 lignes de face à la rue Laurel, trente trois pieds deux pouces et sept lignes de largeur dans le fond, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent soixante deux pieds six pouces; le lot Q est contigu au lot P et mesurant trente deux pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Laurel par trente trois pieds un pouce et deux lignes de largeur dans le fond par une profondeur sur la ligne de côté vers la ligne Bloomingdale de cent trente pieds et d'une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Webster de cent vingt huit pieds. Cette propriété devant être offerte et vendue en lots. Les lots R, S et T sont contigus et mesurant chacun trente trois pieds cinq pouces de face à la rue Laurel la même largeur dans le fond, par cent vingt huit pieds, entre lignes égales et parallèles, le lot T formant l'encoignure des rues Laurel et Webster.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, contenant quatre chambres, citerne, hangar, etc., 419 rue Webster, entre les rues Laurel et Annonciation.

Troisièmement—Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'ilet comprenant l'avenue Peters, les rues Tchoupitoulas, Léontine et Annonciation, désigné par les Nos 1, 2 et 3 sur un devis fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 19me jour de septembre 1907, d'après lequel dit devis, lesdits lots mesurant chacun 30 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à l'avenue Peters par une profondeur de 110 pieds entre lignes égales et parallèles. Le lot désigné par le No un formant l'encoignure de l'avenue Peters et de la rue Tchoupitoulas, devant être vendu en bloc.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, en après comme une buvette et résidence, contenant de chaque côté 4 chambres, 2 citernes et etc., connue comme 529[illegible] rue Tchoupitoulas, coin de l'avenue Peters.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti en leur paiement par lieu de vendeur et privilège sur la propriété. L'acte ou les actes de vente devant contenir la non-aliénation et autres clauses de sécurité et l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1907; l'acte ou les actes de vente devant être passé pardevant James B. Rosser, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur et prendre possession des loyers le jour de la signature de l'acte de vente; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

James C. Henriques, James B. Rosser, Jr., avocats.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 9 10 11 12

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Henry Millaudon, Elizabeth Stephen, sa femme, et Henry Millaudon, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,338—Division B—Attendu que Marie Millaudon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Henry Millaudon, Elizabeth Stephen, sa femme, et Henry Millaudon, Jr, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. C. Henriques, avocat. 27 nov—27—déc 1 6

M. A. Baccich M. A. Baccich

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Dans l'affaire de John P. Boh et als. vs. Teutonia Savings Bank and Trust Co., Tutrice Dative—No 83,481, Cour Civile de District, Division E.

A l'Encan, JEUDI, 5 Décembre 1907, à Midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

2100-2102 RUE STE-ANNE,

Coin de la rue Johnson.—Cottage Double et Bonne Encoignure pour Commerce.

2106 RUE STE-ANNE,

Près Johnson—Cottage Simple.

217 PARC AUDUBON

(Boulevard de l'Exposition), entre les rues Annonciation et Tchoupitoulas.—Cottage Simple.

6329-6331 RUE TCHOUPITOULAS,

Coin du Parc Audubon—Joli Cottage Double.

6321-6323 RUE TCHOUPITOULAS,

Entre le Parc Audubon et Calhoun—Bon Cottage Double.

—ET—

SIX (6) MAGNIFIQUES TERRAINS POUR BATIR

dans l'ilet borné par le Parc Audubon, les rues Tchoupitoulas, Calhoun et Annonciation.

PAR M. A. BACCICH, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E ledit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 21 octobre 1907, et signé le 25 octobre 1907, je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI, 5 décembre 1907 à midi, les propriétés ci après décrites à savoir—

Neuf certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances là dessus y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les lettres B, C, D, E, F, G, J, K et L de l'ilet No 12, borné par les rues Tchoupitoulas, Calhoun, Annonciation et le Parc Audubon, démontrés sur un devis et certificat de voyer, datée le 18 mars 1907, signée par Edgar Pilié, voyer, annexés à un inventaire pris par F. J. Dreyfous, notaire, le 15 avril 1907. Le lot B commençant à une distance de 72' de la rue Annonciation et mesurant 34' 8" 7''' de face au Parc Audubon sur 147' de profondeur entre lignes parallèles; le lot C est contigu au lot B et ayant 34' 9" de face au Parc Audubon, une première profondeur sur la ligne au lot B de 147', de là se rétrécissant 2' 9" 1''', et de là une deuxième profondeur de 13' 7" 3''' à la ligne du fond, laquelle ayant 31' 5" 7''' et une profondeur sur la ligne de côté divisant ledit lot C du lot D de 160' 7" 3''', le lot D mesurant 34' 8" 7''' de face au parc Audubon, par une profondeur de 160' 7" 3''' entre lignes parallèles, commençant à une distance de 118 de la rue Tchoupitoulas; le lot E formant l'encoignure de la rue Tchoupitoulas et du Parc Audubon, et mesurant 60' de face à la rue Tchoupitoulas par 118 pieds de profondeur et façade au Parc Audubon; le lot F est contigu au lot E et ayant 61' de face à la rue Tchoupitoulas par 118' de profondeur entre lignes parallèles, et le lot G est contigu audit lot F et ayant 38' 7" 3''' de face à la rue Tchoupitoulas par 118' de profondeur entre lignes parallèles. Le lot J formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Calhoun, et ayant 61' 6" de face à la rue Tchoupitoulas par une profondeur et façade à la rue Calhoun de 120' 3''' et une profondeur sur l'autre ligne de côté de 120' et d'une largeur dans le fond de 58' 9" 6'''. Ledit lot K commençant à une distance de 120' 2" de la rue Tchoupitoulas et mesurant 31' 1" 5''' de face à la rue Calhoun par une première profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Tchoupitoulas de 120' 9" 6''', de là s'élargissant 2' et delà une deuxième profondeur de 58' à la ligne du fond laquelle ayant 32' 1" 8''', et une profondeur sur la ligne de côté divisant ledit lot K du lot L de 178' 7". Et ledit lot L ayant 33' 1" 7''' de face à la rue Calhoun par une profondeur sur la ligne de côté divisant le lot L du lot K de 178' 7". Une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Annonciation de 177' 3" 7''' et une largeur dans le fond de 33' 1" 3''' ledit lot L commençant à une distance de 110' de la rue Annonciation.

Deux certains lots de terre améliorations, etc., situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les lettres A et B sur un devis daté le 5 août 1907, signé par Edgar Pilié, voyer, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Johnson, Orléans et Galvez, mesurant, à savoir: Le lot A formant l'encoignure des rues Ste Anne et Johnson quarante trois pieds quatre pouces de face à la rue Ste Anne, quarante quatre pieds cinq pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Johnson de soixante seize pieds sept pouces et sept lignes et d'une profondeur du côté opposé contigu au lot B, de soixante dix pieds six pouces et deux lignes, delà s'élargissant à un angle droit un pied un pouce et d'une autre profondeur à la ligne du fond de six pieds quatre pouces et six lignes, et le lot B ayant trente pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Ste Anne, vingt neuf pieds dix pouces et cinq lignes en largeur dans le fond par une première profondeur sur la ligne du lot A de soixante dix pieds six pouces et deux lignes, de là se rétrécissant à un angle droit un pied un pouce et une deuxième profondeur de six pieds quatre pouces et six lignes et une profondeur sur la ligne du côté vers la rue Galvez de soixante dix sept pieds un pouce et deux lignes.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance en des billets des acquéreurs portant date égale avec l'adjudication, payable en un et deux ans après la date avec huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilèges du vendeur sur la propriété vendue et par les clauses usuelles de sécurité, les actes de vente devant être passés pardevant Felix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

Toutes les taxes pour 1907 sont payées. Les loyers devant être pour l'acquéreur de la date du passage de l'acte de vente.

Les acquéreurs devant déposer dix (10) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

M. A. BACCICH,

Encanteur et Gérant de la National Realty Co.

Alfred D. Danziger, avocat pour les demandeurs.

MM. Dart & Kernan, avocats pour la défenderesse.

3 nov—3 10 17 24—déc 1 5

VENTE EN PARTAGE.

BONNE ENCOIGNURE POUR COMMERCE,

1201-1203 Rue Barthélemy, Coin de la Rue Marais,

A L'ENCAN, JEUDI, LE 26 DECEMBRE 1907, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne

PAR M. A. BACCICH, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de "Valentine Springer et als vs Stephen Springer", No 83,906, Cour Civile de District, Division E, ledit jugement lu et rendu en Cour ouverte le 15 Nov. 1907 et signé le 21 Nov. 1907, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 26 décembre 1907, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances là-dessus y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Barthélemy, Marais, Mussant et Urquhart, désigné par la lettre A et mesurant 59' 6" de face à la rue Barthélemy par 144' de profondeur et façade à la rue Marais, lesquelles deux rues forment l'encoignure.

Les améliorations consistent d'une bâtisse double en bois à un étage occupée par une épicerie et buvette et résidence, contenant sept chambres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un crédit de un et deux ans, garantie par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement; la dite portion du crédit, s'il y en a, devant être représenté par des billets de l'acquéreur, souscrit par lui à son propre ordre et par lui endossé. L'acquéreur devant assumer aussi les taxes pour l'année 1908. L'acte de vente devant être passé pardevant Felix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur et devant contenir les clauses usuel es de sécurité, relative aux frais d'avocats, en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc. L'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

M. A. BACCICH, Encanteur

et Gérant de la NATIONAL REALTY COMPANY.

Alfred D. Danziger, avocat pour le demandeur, Gustave H. Llambias, avocat pour le défendeur.

24 nov—24—déc 1 8 15 22 26

I. B. Rennyson

ANNONCE JUDICIAIRE.

DANS L'AFFAIRE DE L'INTERDICTION DE Mme MARTHA MORGAN.

No 76,188—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D.

EN VERTU d'un ordre à moi adressé et signé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, daté le 22 novembre 1907, je procéderai de vendre à l'enchère public au dernier et plus haut enchérisseur, pour du comptant, un piano "Upright" avec écharpe et tabouret, et partie d'un vieux jeu de harnais de charrette, JEUDI, le 12 décembre à 11 heures A. M. précises, à mon bureau, coin des rues Carondelet et Perdido.

Conditions—Comptant sur les lieux.

I. B. RENNYSON, Encanteur.

1 déc—1 8 11 12

Carrère & Keeney

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois lots et améliorations, rue Delachaise, coin Freret,

JEUDI, 12 décembre, 1907, à midi.

Succession de Edward Marmillon.

No 83,941—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, encanteurs Bureau 806 rue Perdido, Ernest A. Carrère, encanteur — JEUDI, le 12 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre lu, daté et signé le 6 novembre 1907, par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

3 certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant dans l'ilet borné par les rues Howard, Delachaise, Freret (autrefois Long) et Amelia, désignés comme lots Nos 1, 3 et 5 de l'ilet No 591 sur un devis ou plan de voyer, fait par J. H. De Armas, député-voyer de ville, sous la date du 8 octobre 1886, et annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, daté le 9 octobre 1886, lesquels dits lots sont contigus et mesurant chacun, en mesure américaine 33' 6" de face à la rue Delachaise, 33' 4" de largeur dans leur fond par les profondeurs suivantes, à savoir: lot No 1 ayant une profondeur et façade 80' 6" à la rue Freret (autrefois Long) 83' 9" 5''' sur la ligne le divisant du lot No 3 et 85' 11" 3''' sur la ligne de division entre les lots Nos 3 et 5 et 88' 5" sur la ligne de côté du lot 5 le séparant du lot No 7 sur ledit devis.

Acquis par le défunt de John L. Davies par acte pardevant Andrew Hero Jr, notaire, daté le 16 février 1889.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et payer pour l'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire. 10 0[0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 9 11 12

Stroudback & Stern.

—:O:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Treize lots pour bâtir dans le Troisième District,

Occasion pour petit spéculateur.

Succession vacante de Edward McMahon.

No 81,307—Cour Civile de District, Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 26 décembre, 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 19 novembre 1907, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Les lots Nos 1 à 9 inclusivement de l'ilet No 62 faubourg Clouet (maintenant No 1316), borné par les rues Louisa, Clouet, Verts et Derganes (la dernière borne originellement décrite comme les terres de P. J. Tricou) acquises par acte pardevant C. Pollock notaire le 29 septembre 1836.

2° Lots Nos 3, 4, 5, 6 dans l'ilet No 868 (autrefois No 37 faubourg Clouet) borné par les rues Feliciana, Clouet, Roman (autrefois Solidelle) et Prieur (autrefois Joséphine). Lesdits lots mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Clouet sur 117 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Acquis par ledit Edward McMahon en 1836, enregistré dans le Bureau des Transferts, livre 20, folio 647.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 10 0[0 comptant de dépôt.

Les actes de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 nov—24—déc 1 8 22 26

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mardi, le 10 décembre 1907

Succession de John McCue.

No 83,426—Cour Civile de District, Div. A

Propriété de Valeur dans le Premier District.

La Résidence Double en Briques à Deux Etages,

Nos 1505-07 RUE ST-THOMAS (entre les rues Race et Orange).

—ET—

La Bâtisse Simple en Bois à Deux Etages,

No 710 RUE RACE (entre les rues St Thomas et Chippewa).

Devant être vendues à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, A MIDI

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—En vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 5 novembre 1907, et à moi adressé, j'offrirai de vendre à l'enchère publique, MARDI, le 10 décembre 1907, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans No 311 rue Baronne, la propriété ci après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro 1 sur un plan dressé par Louis Surgi, voyer, le 12 avril 1846, déposé en l'étude de E. Barnett, notaire, et d'après un autre plan dressé par Ferreira, architecte, daté le 5 janvier 1846, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire pour référence, ledit lot est dans l'ilet borné par les rues St Thomas, Race, Orange et Chippewa et mesurant en mesure anglaise 31' 11" 5''' de face à la rue St Thomas sur 95' de profondeur entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même ilet comme ci-dessus décrit; la dite portion de terre étant la portion du fond du lot désigné comme lot 2 sur un plan dressé par Louis Surgi, voyer, le 12 avril 1846, déposé en l'étude de E. Barnett, notaire en cette ville, et mesurant 35' 11" de face à la rue Race, commençant à un point 59' 1" de l'encoignure de la rue St Thomas, par 30' 11" 5''' de profondeur plus ou moins, toutes en mesure américaine.

Conditions—Comptant; les acquéreurs devant payer au dessus et en plus du montant de leur enchère, toutes les taxes dues et exigibles sur ladite propriété pour l'année 1907 et devant déposer dix pour cent du montant de leur enchère au moment de l'adjudication, et recevoir les loyers de ladite propriété que du jour du passage des actes de vente. Les actes de vente devant être passés pardevant Chas A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur,

Bureau 846 rue Commune.

Edwin Lasser, Charles A. Butler, avocats pour l'administrateur.

9 nov—9 10 17 24—déc 1 8 10

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Harry Finkelstein.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 76,802—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Nathan Finkelstein administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Edgar M. Cahn, avocat. 26 nov—26 30—déc 5

Succession de Mme Elizabeth Feahney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,366—Division D—Attendu que Mme Jennie Pierce, veuve de George W. Pierce, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elizabeth Feahney, décédée intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—C. S. Hebert, avocat. 26 nov—26 30—déc 4

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété de Valeur du 7me District

Contigue à la "Water Purification Plant."

Cottage et 5 lots de terre

Coin des rues Gen'l Ogden et Cohn, et portant le No municipal 1901 rue Gen'l Ogden.

Lavinia Johnson vs Gus. A. Mattis.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 83,660—Division D.

EN vertu d'un ordre de jugement par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D rendu et lu en Cour ouverte le 18 octobre 1907 et lu et signé le 24 octobre 1907 dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne—MARDI, le 3 décembre 1907, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre situés dans la ville de la Nouvelle Orléans en cette portion autrefois connue comme Carrollton, et désignés par les numéros 21 et 22 d'après un devis annexé à un acte de vente par B. N. Fortier à A. Robinson, passé pardevant Frederick Deibel, en notaire en cette ville, le 21 février 1871 dans l'ilet 102, borné par les rues Eagle ou Mary, Cohn, Hutitiesne maintenant Spruce, et Jackson, maintenant Général Ogden. Lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 22 formant l'encoignure des rues Jackson, maintenant Général Ogden, et Cohn, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, connue par le numéro municipal 1901 rue Général Ogden.

2° Un autre certain lot de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et désigné comme lot No 20 sur le plan ci-dessus mentionné. Ledit lot No 20 mesurant trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

3° Un autre certain lot de terre dans le même district, et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et désigné comme lot No 19 sur le plan ci-dessus. Ledit lot No 19 mesure trente pieds de face à la rue Jackson ou Général Ogden, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

4° Un autre certain lot de terre dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus décrite et désigné comme lot No 18 sur le plan ci-dessus décrit. Ledit lot No 18 mesurant trente pieds de face à la rue Jackson ou General Ogden, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, les actes de vente pardevant Bussière Rouen notaire, aux frais des acquéreurs, et devant assumer les taxes d'Etat pour 1907; un dépôt de 10 0[0 exigé au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur

F. Rivers Richardson, avocat pour la demanderesse.

J. J. McLaughlin, avocat pour le défendeur.

27 oct—nov 3 10 17 24—déc 1 3

Jas. A. Brennan et fille.

—:O:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE,

1838 rue Painters, entre les rues N. Roman et Prieur.

Succession de Antoine ou Antonio Solario. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 84 061.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 24 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu d'un jugement de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 20 novembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses, etc., dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Nord Roman, Painters, Nord Prieur et Arts, désigné comme lot No Quinze dans l'ilet No 806 sur un plan de C. Uncas Lewis, député-voyer, daté le 17 novembre 1902, conformément au dit lot commençant soixante pieds de la rue Nord Prieur et mesurant trente (30') pieds de face à la rue Painters, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix pieds (110') entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant—Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de la vente.

21 nov—21 24—déc 1 8 15 22 24

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

—O—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Catharine V. Ackerman.

No 84,065—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 12 décembre 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 26 novembre 1907, de l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Un lot de diamants, bijouterie, montre et chaîne en or, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

J. R. Rosser, avocat.

1 déc—1 5 8 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Placement Productif en le Cottage Double,

Nos 444 et 446 rue S. Franklin.

E. J. Rahders et al vs John H. Rahders et als.

No 83,351—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, 12 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 31 octobre 1907 et signé le 7 novembre 1907 par l'Hon. John St-Paul, juge de la susdit Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double en bois à un étage avec mansarde, productif et central, Nos 444 et 446 rue S. Franklin contenant sept chambres de chaque côté. Le terrain est décrit comme:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 304 borné par les rues S. Franklin, Bassin, Perdido et Gravier, lequel lot est désigné par le numéro 11 sur un plan de C. A. de Armas, voyer, daté le 7 février 1850, déposé en l'étude de O. De Armas, ancien notaire, comme plan No 9 du livre des plans No 3, ledit lot mesurant trente et un pieds onze pouces cinq lignes et demie de face à la rue Sud Franklin par cent vingt cinq pieds quatre pouces et sept lignes de profondeur.

Cette propriété est presque dans le centre du commerce et ne pourrait pas être mieux située pour un placement en sûreté productif qui va enchérir.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, devant être représenté par un billet à recevoir en montant de telle balance, portant la date de la date de l'adjudication à telle enchère publique, devant être fait à l'ordre de et signé et endossé par tel acquéreur; ledit billet à recevoir devant être fait payable en un an de sa date, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de sa date, et devant être garanti par lieu de vendeur, privilèges et hypothèque sur la propriété vendue. L'acquéreur devant assumer, en plus du prix d'achat, tous les frais de tels certificats qui seraient requis, et payer pour l'acte de vente pardevant John Wagner, notaire, et aussi devant payer en plus toutes les taxes dues sur ladite propriété pour l'année 1907. Les loyers de ladite propriété ne devant être collecté par l'acquéreur qu'après le passage de l'acte de vente. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

O. F. Claiborne, avocat pour les demandeurs.

B. Bruenn, avocat pour les défendeurs.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 12

Lionel M. Ricau

—O—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Occasion pour Spéculation.

4 Ilets de terre dans le Troisième District.

Succession de Joseph Barthet.

No 83,409, Cour Civile de District, Division B.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—MERCREDI, le 18 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, signé le 8 novembre 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, j'offrirai à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

L'ilet 52 Faubourg Washington (maintenant 1678, Troisième District) borné par les rues Industrie, Agriculture, Emily et Couvent.

Deux ilets de terre situé dans le Faubourg Washington, un borné par les rues Matilda, Emily, Trésor et Bénéfice, et un borné par les rues Emily, Couvent, Trésor et Bénéfice, acquis le 12 septembre 1836.

L'ilet quatre vingt dix huit Faubourg Washington, acquis le 13 septembre 1836.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1907 et faire 20 0[0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, au bureau dudit notaire, 320 rue St Charles, Nouvelle-Orléans.

17 nov—17 24—déc 1 8 15 18

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT—No 83,190—Division B.—Succession de Bridget McGee, veuve de Alonzo Williams—Attendu que John McAllister a dûment produit la preuve devant la cour qu'il a été nommé gardien du mineur Charles McGee, résident de la ville de Peoria, Etat de l'Illinois; que ledit mineur a des propriétés et effets dans l'Etat de la Louisiane, que ledit gardien désire transférer ladite propriété et effets hors de l'Etat de la Louisiane et dans l'Etat de l'Illinois, le domicile dudit mineur.

Maintenant c'est pourquoi avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées de faire savoir la cause s'il y a, ont ou peuvent dans les trente (30) jours de la date de la première publication de cet avis pourquoi la demande dudit John McAllister ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

P. A. DUCOING,

Député-Greffier.

15 nov—15 20 25—déc 2 9 15

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE DU TROISIÈME DISTRICT.

Successions de Jacob P. Nelson, Vve Jacob P. Nelson et George F. Nelson.

No 82 429—Cour Civile de District, Division A.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—MERCREDI, le 18 décembre 1907 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour, à moi adressé, signé le 11 novembre 1907, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, j'offrirai à l'enchère publique dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre dans le Troisième District de cette ville, formant le coin des rues Prieur et Aubry et mesurant trente pieds de face à ladite rue Prieur sur cent dix huit pieds, cinq pouces et neuf lignes de profondeur et façade à ladite rue Aubry dans l'ilet borné par les rues Prieur, Aubry, Roman et O'Reilly ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant la même propriété acquise par Jacob P. Nelson, par achat de Mlle Marie Delrain, par acte pardevant Octave De Armas, ancien notaire, daté le 21 février 1868 et enregistré dans le livre des transferts 93, folio 608.

Les améliorations consistent en un cottage simple, couverte en ardoises, connu comme No 1800 rue Prieur.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes pour 1907 et faire 20 pour cent de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, en l'étude dudit notaire, 320 rue St Charles,

17 nov—17 24—déc 1 8 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété sur le Bord du Lac—Succession de Baptiste Moreau.

No 83,101—Cour Civile de District, Division B

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—MERCREDI, le 18 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de Cour à moi adressé, signé le 7 novembre 1907 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B j'offrirai à l'enchère publique, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux lots de terre dans l'ilet 5465, borné par America, Madison, Duplessis et London Wharf, mesurant ensemble 71 pieds à America, 219 pieds 8 pouces 6 lignes à Madison, 26 pieds au London Wharf et 221 pieds 11 pouces 10 lignes sur une ligne le séparant des terres de la Milne Asylum.

2° Quatre lots de terre dans l'ilet No 5458, borné par les rues America, Columbia, Madison et Duplessis mesurant ensemble 77 pieds 2 pouces et 2 lignes à la rue America 319 pieds 2 pouces et 3 lignes à Madison, 122 pieds 7 pouces et 1 ligne à Columbia, 322 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la ligne le séparant des terres de la Milne Asylum.

3° Une moitié (1[2) d'un ilet de terre No 5457, borné par les rues America, Hambourg, Columbia et Madison, mesurant 160 pieds aux rues America et Columbia, 319 pieds à la rue Hambourg et sur la ligne le séparant de la propriété de César Huet.

4° Lots dans l'ilet 5271, borné par les rues Columbia, Frankfort, Madison et Duplessis, mesurant 319 pieds 10 pouces et 3 lignes à la rue Madison, 128 pieds à la rue Frankfort, 127 pieds 10 pouces et 6 lignes sur une ligne parallèle à la rue Madison de 1[?] 32 pieds vers la rue Madison, de là sur une ligne parallèle à la rue Madison d'environ 190 pieds, de là 70 pieds 10 pouces et 2 lignes à la rue Columbia à l'encoignure de la rue Madison.

5° La propriété dans l'ilet No 5264, borné par les rues Frankfort, Madison, New York et Duplessis, mesurant 128 pieds 3 pouces et 8 lignes à la rue Frankfort, 319 pieds 10 pouces et 1 ligne à la rue Madison, 128 pieds à la rue New York, 319 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne le séparant de la propriété de César Huet, en dehors de ce dernier morceau a été vendu à une vente de taxe (C. O. B. 189, fo. 432) la propriété décrite comme lot No 1, mesurant 141 pieds de face au Chemin Coquillé sur 251 pieds de profondeur, coin de la rue New York.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 20 0[0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florance, notaire, au bureau dudit notaire, No 320 rue St Charles.

17 nov—17 24—déc 1 8 15 18

J. L. Onorato

—O—

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE, 1448 RUE TOURO—A L'ENCAN

Succession de Peter Kotta—No 83,296—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division A, Paroisse d'Orléans, ledit ordre signé le 15 novembre 1907, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 19 décembre 1907 à midi, la propriété ci-après décrite:

Une portion de terre avec les bâtisses, dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Touro, Bourbon, Villeré et Robertson, située à une distance de 40 pieds 2 pouces de la rue Villeré, mesurant 16 pieds de face à la rue Touro par une profondeur de 128 pieds 2 pouces, étant une partie du lot 2 le plus près de la rue Robertson.

Conditions—Comptant: l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907, tous les frais nécessaires pour les certificats, payer pour l'acte de vente pardevant E. I. Weil, notaire, et déposer 10 0[0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur

Et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne.

Jos Lautenschlager, avocat.

17 nov—17 24—déc 1 8 15 19

AVIS AUX CREANCIERS

Whitney-Central National Bank versus Atlas Feed Products and Milling Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 80,627—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par le receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Edgar M. Cahn, avocat.

27 nov—27—déc 1 6

P. J. May versus Standard Publishing Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 82,660—Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par P. J. May, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Louis P. Bryant, avocat.

27 nov—27—déc 1 6

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John Hemel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 84,417—Division E — Attendu que Mme Amelia J. Seim, veuve de John Hemel, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Hemel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Geo. W. Moore, avocat. 1er déc—1 5 10

Succession de C. George Lenaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 83,613 —Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par George Lenaux, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Charles F. Claiborne, avocat. 27 nov—27—déc 1 6

Succession de Reuben Wheeler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 82,646—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par John W. Wheeler, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Rufus E. Foster, F. Rivers Richardson, avocats. 22 nov—22 26—déc 1

Succession de Leonard Boyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 81,788—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Ernest T. Florance, avocat. 28 nov—28—déc 2 7

Succession de Edward Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 84,391—Division B — Attendu que Julia Isabell Black, veuve de Edward Thompson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Thompson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — A. J. Cahill, avocat. 28 nov—28—déc 2 7

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

—:O:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif de mules et chevaux de valeur, aussi d'un prélart.

Joseph R. Givens vs William Kramer

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 84 297 —En vertu d'un ordre de vente daté le 25 novembre 1907, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, le 7 décembre 1907, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Aux écuries de louages et de ventes de Hardy & Ayer, Nos 919 à 925 rue Gravier—

6 mulets.

2 chevaux.

1 prélart.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

C. L. Johnson, avocat pour le demandeur.

26 nov—26—déc 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la moitié d'intérêt indivis de la propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Portant le No Municipal 6932 rue Constance, entre la rue State et la ligne Burtheville,

Et le droit d'usufruit dans le reste d'une moitié indivise de ladite propriété.

American Surety Company of New York vs Herman L. Newald et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 81 262—En vertu d'un writ de fieri facias contre Herman L. Newald, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 19 décembre 1907, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement — Un demi-intérêt indivis dans et à la propriété comme suit, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Patton, l'avenue State et la ligne de Burtheville, ladite portion formant l'encoignure de la rue Constance et ladite ligne de Burtheville, et mesurant soixante pieds de face à la rue Constance, soixante deux pieds six pouces deux lignes de largeur dans le fond, par cent cinquante pieds deux pouces six lignes de profondeur, d'après un plan fait par Geo. M. Grandjean, député voyer de ville, daté ce 7 mars 1891, annexé à un acte de vente par Mlle M. McGrath à Mme E. Walker, passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 5 janvier 1894, et est composé du lot No Quinze (15), mesurant vingt sept pieds dix pouces une ligne de face à la rue Constance, vingt neuf pieds dix pouces trois lignes de largeur dans le fond, cent vingt pieds deux pouces deux lignes de profondeur sur la ligne de Burtheville et cent vingt pieds deux pouces sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 14; le tout du lot No Quatorze mesurant vingt sept pieds six pouces de face à la rue Constance cent vingt pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles et quatre pieds sept pouces sept lignes de face à la rue Constance par cent vingt pieds deux pouces, contigu audit lot No 14 du lot No 13, et toute cette portion étant dans le fond des lots Nos 14 et 15, la partie du lot No 13 ci-dessus décrit du lot No 14, lequel mesurant trente pieds quatre pouces par soixante deux pieds six pouces deux lignes.

Deuxièmement—Le droit de l'usufruit de dit H. L. Newald, comme l'époux survivant de la communauté existant entre lui et Anna Kuntz sa femme, en et à l'autre moitié indivise de la propriété ci-dessus décrite.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Howe, Fenner, Spencer & Cocke, avocats pour la demanderesse.

15 nov—15 17 19 22 29—déc 6 13 19

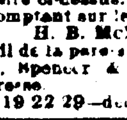

QUI EST ST-PAUL, L'ENCANTEUR?

Demandez-le à l'Abeille.

19 mai—1 an